



**F.S.U. ARDECHE**

**Madame le Préfet de l'Ardèche**

**M. le Directeur Académique  
des Services de l'Éducation  
Nationale de l'Ardèche**

**Objet: Cas de COVID déclaré au collège La Lombardière Annonay**

Madame le Préfet, Monsieur le Directeur académique,

Nous avons été informés d'un cas de COVID déclaré dans un collège du département. A notre questionnement, Monsieur l'Inspecteur d'académie, nous a immédiatement répondu que, sur le conseil de l'ARS, aucune mesure autre que l'information des familles et des personnels n'est envisagée. En effet, le port du masque par l'élève aurait permis de protéger les personnes l'ayant côtoyée. La question de la cantine et du fait que le masque y a été enlevé ne semble pas entrer en ligne de compte.

Quel type de masque portait l'élève ? Avait-il été correctement mis ? Combien de temps a-t-il été porté ? Les masques mis à disposition par la commune d'Annonay, par exemple, ne correspondent pas au protocole national. Par ailleurs, étant donné le type de masque disponible dans les collèges du département pour les personnels, nous sommes dubitatifs quant à l'efficacité complète de ceux-ci pour empêcher la dissémination du virus. Nous rappelons que ces masques ne sont pas des masques chirurgicaux. Ainsi, selon leur notice d'utilisation, "ces masques d'hygiène ne protègent pas le porteur contre l'inhalation de virus, bactéries, fines particules... Il est destiné à protéger autrui contre les postillons du porteur". Selon nous, ne pas tester les éventuelles personnes contact, c'est prendre le risque de mettre en danger les personnels et les élèves et de contribuer à la dissémination du virus. Quelle que soit l'origine de la contagion, peu importe : l'objectif est de prévenir tout rebond de l'épidémie.

La FSU déplore les atermoiements alarmants de l'ARS qui tarde à déclencher le dépistage des possibles cas-contacts en utilisant des arguments irrecevables. Il n'est pas responsable de refuser de tester les adultes ayant été en contact avec la personne malade au prétexte que les gestes-barrière ont été respectés (gel, port des masques), alors que le Gouvernement a annoncé une campagne de dépistage massive et systématique. Des personnels itinérants travaillent dans cet établissement et risquent d'élargir encore la propagation.

Une solution doit aussi être trouvée pour améliorer la qualité et l'efficacité des masques fournis par notre employeur. Les alertes des CHSCT de l'Éducation Nationale doivent être entendues.

L'objectif de ce courrier n'est pas de polémiquer stérilement et publiquement sur une situation où l'on ne peut que dénoncer la décision incompréhensible de l'ARS dictée par on ne sait quelle logique comptable et plus globalement la légèreté de son protocole sanitaire.

Soucieuse de l'intérêt général, la FSU souhaite que l'on puisse tirer les leçons de cet événement et que vous puissiez y remédier en prenant en considération nos demandes.

Enfin, nous demandons fermement que, conformément aux engagements du Gouvernement dont vous êtes les représentants dans le département, la politique de dépistage en cas de Covid19 avéré soit appliquée sans réserve de la part de l'ARS.

Il y va de la transparence de l'action de l'État en la matière, face à une opinion publique déjà profondément défiante, et donc de la confiance que les parents d'élèves pourront retrouver en permettant à leurs enfants de retrouver les bancs de l'école. Il en va aussi de la confiance des agents des établissements scolaires publics ardéchois en la capacité de leur employeur, l'État, à assurer pleinement leur sécurité sur leurs lieux de travail.

Je vous prie d'agréer, Madame le Préfet, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.



*Valérie BENMIMOUNE*  
*secrétaire départementale*